Fonds d'aide humanitaire APTS Abitibi-Témiscamingue

Buts du fonds :

- Agir en cohérence avec la mission et les valeurs de l'APTS, telle la solidarité, l'égalité et la justice sociale;
- Supporter concrètement les membres de l'APTS dans des situations difficiles liées à des événements exceptionnels et ce, sur l'ensemble du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Ce fonds se veut une aide de derniers recours et ne doit pas remplacer les ressources d'aides existantes.

Constitution du fonds

Le fonds sera constitué d'un montant fixe de 1000 (mille) dollars par année financière à compter de l'adoption de ce fonds. La constitution du fonds sera réévaluée à la fin de chaque année financière, au moment du bilan. Il est à noter que les sommes allouées n'auront aucun impact sur les cotisations syndicales des membres et les sommes seront budgétées à même l'enveloppe budgétaire locale.

Règles d'attribution du fonds (critères d'admissibilité)

1) La personne est-elle un.e membre de l'APTS?
2) La personne a-t-elle un besoin urgent, lié à une situation exceptionnelle ?
3) La personne a-t-elle fait des démarches autres? Quelle a été la résultante?

Si toutes ces questions sont répondues par l'affirmative, la personne pourra effectuer sa demande d'aide au fonds humanitaire.

Une demande d'aide doit être acheminée par la personne salariée concernée par la situation. Cette demande devra être acheminée au comité d'évaluation et d'attribution du fonds. À noter que, lors de l'analyse, des pièces justificatives pourraient être demandées pour mener à bien l'analyse de la demande. Pour respecter la confidentialité, les demandes devront être soumises à l'adresse figurant sur le formulaire.

Distribution de l'aide allouée

L'aide allouée sera sous forme de cartes-cadeaux, selon les besoins présentés dans le formulaire de demande. À titre d'exemple, si une personne a besoin d'une aide alimentaire, une carte-cadeau d'épicerie sera offerte.

- Pour une personne salariée vivant seule :
  Un montant fixe de 200 (cent) dollars sera alloué pour chaque demande acceptée.

- Pour une personne salariée monoparentale et\ou unique pourvoyeur :
  Un montant supplémentaire de 25 (vingt-cinq) dollars par personne à charge sera ajouté.

**À noter qu'une personne peut faire plus d'une demande par année, mais que celle-ci sera évaluée à chaque fois, par souci d'équité dans l'attribution du fonds.*

Composition du comité du fonds humanitaire

Le comité d'évaluation et d'attribution du fonds d'aide humanitaire sera composé de 5 personnes, soit : la personne représentante nationale, la présidence de l'exécutif local, d'un membre additionnel de l'exécutif local et de 2 membres qui auront soumis leur candidature via un avis d'intérêt. En cas d'absence d'un ou plusieurs membres du comité d'évaluation et d'attribution, l'exécutif local aura la responsabilité de voir à compléter l'analyse des demandes. Pour l'analyse et l'attribution de la demande, seulement 3 des 5 personnes composants le comité sont nécessaire.

Rôles et responsabilités du comité

- Analyser la demande d'attribution dans un délai de 10 jours ouvrables suivant sa réception;
- Voir au type d'aide offerte, selon le type de demande;
- Faire un rapport annuel en indiquant le nombre de demandes reçues et les montants attribués. Le rapport sera présenté à l'AGA à la fin de chaque année financière.

Demande d'attribution au fonds d'aide humanitaire
APTS Abitibi-Témiscamingue

N.B : avant de compléter la présente demande, il est important de s'assurer d'avoir fait les démarches préalables auprès des organismes locaux pour combler les besoins de base non-répondus. Ce fonds se veut une aide de dernier recours et une réponse à des événements extraordinaires. À noter que l'aide offerte sera sous forme de carte-cadeaux.

Date : _____

Nom de la personne membre : _____

Matricule/titre d'emploi : _____

Sous-territoire : _____

Coordonnées pour vous joindre : _____

Êtes-vous la seule personne pourvoyeuse de la famille ? _____

Nombre de personnes à charge? _____

Bref résumé de votre situation :

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Quelles démarches préalables avez-vous faites pour pallier la situation ? :

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Votre besoin est d'ordre :

Alimentaire ☐

Vestimentaire ☐

Transport ☐

Hébergement ☐

Produits pharmaceutiques et soin de santé ☐

Autre (Précisez)

*Transmettre votre demande à l'adresse : fondshumanitaire.08@aptsq.com

---

Décision du comité d'attribution

La demande a été :

Acceptée ☐
Refusée ☐

Justification du refus (si applicable) :

_____
_____

Décision rendue par le comité d'attribution (noms):

_____

_____

_____

Date de la décision : _____

Date de remise de l’aide financière: _____